

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 13 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h, salle du Conseil municipal, à Bégard sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PULLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPE Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian.



DELBU2024-02-10

Commande publique : Attribution de l'accord-cadre : travaux de tranchées sur le réseau eau potable et assainissement - lot unique

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1414-2 et L. 5211-10 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020, portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant l'appel d'offres ouvert publié le 22 octobre 2023 (au BOAMP le 23 octobre 2023 et au JOUE le 25 octobre 2023) en vue de l'attribution de l'accord-cadre d'une durée de 48 mois relatif aux travaux en tranchées sur le réseau d'eau potable et d'assainissement ;

Vu la décision d'attribution de la commission d'appel d'offres réunie le 30 janvier 2024, conformément aux propositions figurant au rapport d'analyse des offres ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité décide :

- De prendre acte des termes du dossier de consultation des entreprises pour l'accord-cadre multi-attributaires à bons de commande : travaux en tranchées sur le réseau eau potable et assainissement ;

- De prendre acte du déroulement de la procédure de passation des marchés en appel d'offres ouvert ;
- De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 janvier 2024, attribuant l'accord-cadre pour un montant minimum de 5 000 000,00 € HT et un montant maximum de 20 000 000,00 € HT pour la durée totale du marché aux opérateurs suivants :
 - Titulaire n°1 : groupement SAS LEDU- SAS COLAS
 - Titulaire n°2 : groupement REZO Ouest - SLC
 - Titulaire n°3 : groupement SRC - SADE CGHT - SARC
- D'autoriser le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

